



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le

N ID : 033-213302615-20230221-2023\_02\_20\_005-DE



En exercice: ..... 14

Présents : ..... 10

Votants : ..... 10 + 4

Absents : -excusés : 4

Procurations : ..... 4

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023\_02\_20-005

**Objet :** Demande de subvention auprès du département de la Gironde pour la remise en état du local multi associatif

L'an deux mille VINGT TROIS, le 20 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

**Présents :** Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, Mme FORESTIER Nathalie, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, M. DELAIRE Claude, Mme PIARDET Corinne, Mme BOUCHE Coralie, M. LAGARDE Conseillers Municipaux.

**Absent :**

**Absents excusés :** M PIARDET René, M. VILAIN Paul, M. BRINGART Christophe

**Exclus :**

**Procurations :** M VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée, M PIARDET René à Mme BITARD Céline ; M BRINGART Christophe à Mme MATHIEU Julie.

**Secrétaire de séance :** Mme MATHIEU Julie

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Madame le Maire présente un devis estimatif pour les travaux de remise en état du local multi associatif d'un montant de 2 817.06 € HT (2 972.00 € TTC).

Elle informe le Conseil Municipal que la commune peut bénéficier pour cette opération d'une subvention départementale de 25 % du montant HT (plafond de 150 000 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, DECIDE :

- **DE DEMANDER** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour les travaux de remise en état du local multi associatif.

Fait à Lussac, le 20/02/2023

